



# Le Tauzin

Maison de Quartier - Centre Social

Le Tauzin Maison de Quartier et Centre Social et Culturel est une association loi 1901, association Sportive, Culturelle et d'éducation populaire. Nos valeurs d'éducation, de laïcité, de solidarité, le pouvoir d'agir des habitants, sont portées au cœur de nos actions et de nos pratiques.

Le Tauzin remplit sa mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- dans le respect des règles démocratiques de la loi de loi de 1901,
- en l'accompagnant de démarches d'évaluation de son projet social.

Le Tauzin a pour objet d'animer le quartier, d'accueillir tous et d'accompagner chacun pour favoriser le partage, la convivialité et les liens. L'un des aspects de ces échanges peut prendre forme au sein de l'engagement bénévole.

Les bénévoles du Tauzin sont donc ceux qui s'engagent par choix dans l'association, en donnant de leur temps de manière ponctuelle ou régulière. Ils ne bénéficient d'aucun privilège ou priorité.

*Le bénévolat est avant tout une démarche volontaire,*

*avec des envies, des motivations, des rencontres, des temps de partage...*

*en fonction du temps disponible !*

*Le bénévole s'implique pour se rendre utile mais également faire plaisir et se faire plaisir*

*Les engagements de l'Association :*

**En matière d'information :**

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

### **En matière d'accueil et d'intégration :**

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,

### **En matière de gestion et de développement de compétences :**

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE),

### **En matière de couverture sociale :**

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

### *Les engagements du bénévole :*

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre le Tauzin et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage :

- A être un membre adhérent de l'association et à jour de son adhésion
- A signer et respecter la Charte des bénévoles
- A respecter les missions et les valeurs de l'association -
- A respecter l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité de l'association
- A coopérer avec les différents acteurs de l'association : autres bénévoles, salariés, stagiaires et usagers.
- A assurer sa mission avec discrétion et respecter la confidentialité concernant les personnes ou familles.
- A informer le référent désigné de l'action de toutes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'action
- A suivre si besoin les actions de formations proposées dans la mesure de ses disponibilités
- A respecter un délai de prévenance raisonnable pour mettre fin à son activité

L'association et les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai raisonnable.

Fait le        /        /        à

Pour le bénévole

Pour le Tauzin